

Pour aider la clientèle à mieux profiter de son séjour

Le code d'éthique du client et du personnel

Pour mieux profiter de votre séjour dans nos établissements, nous vous invitons à vous procurer, à notre bureau d'accueil ou encore en les demandant à notre personnel, les brochures d'information concernant la réglementation sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à respecter intégralement cette réglementation. Nous désirons également vous rappeler certaines règles d'éthique et de sécurité qui doivent être observées en tout temps sur le territoire.

Le chasseur, le pêcheur et le villégiateur doivent :

1. Se renseigner sur la réglementation applicable;
2. Informer qui de droit, de toute situation dangereuse ou susceptible de nuire aux personnes, à leurs biens ou à la faune;
3. Respecter la limite de capture et de possession permise ainsi que le secteur qui leur est assigné;
4. Respecter l'habitat en tout temps;
5. Dénoncer tout cas de braconnage et signaler tout manquement ou attitude contraire à la réglementation ou à l'éthique du sport;
6. S'abstenir de pêcher ou de chasser sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Le chasseur doit de plus :

1. Porter toujours le dossard réglementaire (excepté secteur de chasse à l'arc et l'arbalète);
2. Respecter les limites du secteur qui lui est alloué;
3. S'abstenir de chasser à partir d'un véhicule ou de toute autre façon illégale;
4. S'abstenir de demander, ou tolérer qu'un guide abatte un animal à sa place.

Pour la sécurité de la clientèle en forêt, voici quelques consignes :

Si, par malchance, un membre de votre groupe se perdait en forêt, nous vous recommandons les points suivants : avisez dans les plus brefs délais notre personnel en fonction de la situation au lac Rimouski.

Durant le jour :

- Tirez 3 coups rapprochés à toutes les deux heures.

À partir de la nuit :

- 30 minutes après la noirceur, tirez un coup de feu toutes les quinze (15) minutes.
- Si vous êtes blessé, tirez trois (3) coups rapprochés.
- Restez toujours sur place, ne pas bouger durant la nuit, préparez un feu tout en gardant votre calme.
- Soyez vigilant et ayez toujours avec vous : une trousse de survie, couteau, allumettes, boussole, munitions (12 balles), ou autres éléments essentiels qui pourraient vous aider en cas de besoin.
- Si la nuit s'annonce très froide, ne dormez pas et bougez sur place.

Nous vous assurons qu'aussitôt que notre organisation est avertie, nous prenons les mesures qui s'imposent.

Le guide (plan américain) :

Le guide qui vous est assigné se fera un plaisir de mettre à votre disposition sa connaissance du territoire et son expérience en matière de chasse, notamment en ce qui concerne l'orientation en forêt, la lecture de boussole, l'utilisation des lieux, le recours aux premiers soins, etc. De plus, n'hésitez pas à avoir recours à ses services pour certaines tâches tels l'ajustement, la réparation des équipements de chasse et le transport, l'éviscération et la mise en quartiers de gibier, l'enseignement des méthodes de chasse ou tout autre renseignement ou conseil qui pourraient vous être utiles. Le guide est à votre disposition et se fera un plaisir de s'assurer que votre groupe recevra tous les services inclus dans votre séjour. Cependant, les responsabilités qui lui incombent interdisent également certaines pratiques, entre autres :

1. Suggérer à la clientèle des moyens ou des méthodes de chasse et de pêche qui enfreignent les lois, les règlements ou les directives applicables;
2. Permettre l'utilisation d'armes illégales ou défectueuses;
3. Permettre la possession d'armes chargées à bord de tout véhicule;
4. Capturer, attraper ou abattre du gibier pour le compte d'un client;

5. Consommer de l'alcool durant les heures de travail ou tolérer un chasseur ou accompagnateur en état d'ébriété dans la pratique de son sport;
6. Solliciter des pourboires de quelque façon que ce soit.

Recommandations après le tir sur un orignal ou un cerf :

1. La première chose à faire est de rester calme. Avant de se déplacer, il faut bien identifier visuellement et avec le plus de précision possible l'endroit où la bête est entrée dans la forêt et noter l'heure de votre tir.
2. Allez marquer ce repère le plus tôt possible à l'aide d'un ruban fluorescent (3 à 4 pieds) et, sans aller plus loin en forêt, effectuez un examen visuel dans un rayon de 50' à 75' pour voir si vous constatez la présence de sang au sol ou sur les arbres. Toujours avec un ruban, identifiez ces premiers indices. Avisez les autres membres de votre groupe.
3. Pour les archers, si votre flèche a traversé l'animal, vous devriez la retrouver assez près.
 - A- Lorsqu'un tir atteint les poumons, le sang est de couleur rose et de petites bulles apparaissent. La bête ne devrait pas être très loin. Toutefois, il est recommandé d'attendre une heure avant d'entreprendre les recherches.
 - B- Lorsqu'un tir atteint le foie, le sang est très foncé et presque noir. Vous ne devriez pas commencer votre recherche avant au moins deux à trois heures sauf en cas de pluie ou de noirceur.
 - C- Lorsque le tir atteint la panse ou les intestins, le liquide est de couleur verdâtre et d'odeur nauséabonde. Dans de telles situations, vous devrez user de beaucoup de patience et attendre de six à huit heures avant de commencer vos recherches. Nous vous recommandons l'aide d'un de nos préposés (lac Rimouski), si disponible, avant de commencer la recherche.

Toujours rester calme et aviser ses compagnons de chasse pour éviter le double abat qui peut entraîner des amendes très importantes.

P.-S. : Travaux forestiers

Chaque automne, certains travaux forestiers sont inévitables sur le territoire de la réserve, et ce, sans que notre Société puisse en contrôler l'ampleur. Afin d'harmoniser notre période de chasse avec ces interventions forestières, la réserve sensibilise régulièrement les exploitants forestiers de afin de connaître le plus précisément possible les endroits et les dates des travaux forestiers pour que vous soyez en mesure d'aménager votre zone et d'ajuster votre scénario de chasse en conséquence.

Les zones de chasse couvrent de grandes superficies afin de permettre aux chasseurs d'exercer leur activité loin des opérations liées à l'exploitation des ressources naturelles non fauniques et au piégeage qui peuvent possiblement s'y dérouler. La Direction se réserve, sans préavis, le droit de restreindre ou de modifier les zones de chasse (bris de route, coupes forestières, inondations, etc.) Veuillez noter qu'aucun remboursement ne sera accordé en regard de ces activités commerciales.

Bon séjour parmi nous !

VOTRE SÉCURITÉ C'EST NOTRE PRIORITÉ!